



Rouen, le 1er octobre 2006

à l'attention de Monsieur le Président  
Conseil Général de Seine Maritime  
Hôtel du Département  
Cours Clémenceau 76100 Rouen

Objet : pont Corneille

Monsieur le Président,

La rénovation du pont Corneille à Rouen, sous votre maîtrise d'ouvrage, s'est accompagnée de la création d'une piste cyclable bi-directionnelle unilatérale. Cet aménagement, dont la conception s'avère complètement inadaptée et pour lequel il n'y a eu aucune concertation avec les associations d'usagers, suscite de multiples critiques de la part de très nombreux cyclistes.

Dans l'attente d'éventuelles modifications substantielles de cette piste, nous formulons une requête afin qu'elle ne soit pas, au titre des règles du code de la route, une voie obligatoire mais seulement une voie conseillée. Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre adressée ce jour à M. le Maire de Rouen.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les membres de l'association Sabine, le secrétariat.